

Arrêté n° 2106 CM du 23 novembre 2023 portant nomination de M. Marangai Moeroa en qualité de directeur de l'aviation civile

(NOR : DAC23000306AC)

Paru in extenso au journal officiel n°95 N du 28/11/2023 à la page 24687 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 28/11/2023

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 331 CM du 20 février 2008 modifié relatif à la direction de l'aviation civile ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 novembre 2023,

Arrête :

Article 1er

M. Marangai Moeroa est nommé en qualité de directeur de l'aviation civile à compter du 4 décembre 2023.

Art. 2

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 novembre 2023.

Pour le Président absent :
La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre des grands travaux,
de l'équipement,
Jordy CHAN.